



Customs simplified. Trade amplified.

CONDITIONS GÉNÉRALES BELGES D'EXPÉDITION 2024

1. Généralités : Définitions et champ d'application

1.1. Application

Sauf convention explicite contraire, les présentes conditions sont applicables à toute forme de prestation de services fournie par l'Expéditeur, en ce compris à toutes les informations, offres, contrats et opérations, et ce, même après l'exécution du contrat.

Elles sont dénommées « Conditions générales belges d'expédition » (CGBE) et représentent un usage commercial et sectoriel négocié avec le Client et accepté par celui-ci. La nullité ou l'inapplicabilité éventuelle de toute disposition des présentes conditions n'aura aucune incidence sur les autres dispositions.

1.2. Définitions

Dans les présentes conditions, on entend par :

- le Client : le donneur d'ordre de l'Expéditeur sur instruction de qui ou pour le compte de qui l'Expéditeur preste des services, communique des informations ou fournit des conseils, et ce, à titre gratuit ou onéreux ;
- l'Expéditeur : le membre de FORWARD Belgium ou tout expéditeur qui fait commerce en application des présentes Conditions générales et qui intervient en qualité de commissionnaire-expéditeur ou de commissionnaire de transport ;
- le Contrat : toute mission d'expédition de marchandises, proposée par le commissionnaire-expéditeur, dont celui-ci accepte l'exécution ou qu'il réalise, ou toute opération apparentée, dont notamment des services logistiques, le stockage et la manutention de marchandises, les interventions en matière de TVA et de douane, et toute information ou tout avis à cet égard, ainsi que toute mission de transport de marchandises, proposée par le commissionnaire de transport, dont celui-ci accepte l'exécution ou qu'il réalise, toute opération apparentée et toute information ou tout avis à cet égard ;
- la Marchandise : toutes marchandises, en ce compris leur emballage, qui sont ou seront confiées par le client à l'expéditeur. Font partie des marchandises, l'ensemble des biens commerciaux, ainsi que tous titres ou documents qui représentent ou représenteront lesdits biens ;
- le Propriétaire : le propriétaire de la marchandise sur laquelle porte le service presté par l'Expéditeur ;
- les Tiers : toute personne physique ou morale avec laquelle l'Expéditeur conclut des contrats notamment en exécution de sa mission.

1.3. Qualification



Customs simplified. Trade amplified.

1.3.1.

Lors de l'exécution du contrat, une distinction est faite selon que l'Expéditeur intervient en qualité de :

a) commissionnaire-expéditeur : sa mission se compose, en tant qu'engagement principal, de l'envoi de marchandises, soit en son nom propre, soit au nom de client, mais sur ordre et pour compte de celui-ci et par conséquent aussi de tous les services connexes et nécessaires à cet effet, de l'accomplissement de l'ensemble des formalités requises et de la conclusion des contrats avec des tiers nécessaires à cet effet ;

b) commissionnaire de transport : sa mission se compose, en tant qu'engagement principal, du transport de marchandises sur ordre et pour le compte de son client, en ce compris de tous les services connexes et nécessaires à cet effet, ainsi que de l'accomplissement de l'ensemble des formalités requises, soit lui-même soit en faisant appel à des tiers avec lesquels le commissionnaire de transport conclut un contrat de transport. Il interviendra en qualité de commissionnaire de transport lorsqu'il effectue un transport avec ses propres véhicules ou lorsqu'il établit un document de transport en son propre nom.

1.3.2.

Les présentes conditions n'impliquent aucun abandon, dans le chef de l'expéditeur, d'un droit quelconque et ne peuvent davantage donner lieu à une responsabilité plus importante que celle qui lui incomberait en vertu d'une quelconque convention internationale applicable, impérative ou non, ou d'une autre législation ou réglementation similaire qui est applicable.

1.3.3.

Le Client confirme que les marchandises qu'il confie à l'Expéditeur en vertu du Contrat sont sa propriété ou qu'il peut disposer de ces marchandises de manière inconditionnelle et irrévocable en tant que mandataire du Propriétaire, de l'expéditeur des marchandises ou du destinataire, de sorte qu'il accepte les présentes conditions non seulement pour lui-même, mais également pour son donneur d'ordre, pour le propriétaire, pour l'expéditeur des marchandises ou pour le destinataire de ces marchandises, de sorte qu'ils sont de ce fait eux aussi liés par les présentes conditions.

2. Naissance du Contrat

2.1. Offre et prix

2.1.1.

Sauf disposition contraire, toutes les offres émises par l'Expéditeur ont une durée de validité de 7 jours calendrier.

Le Client sait et accepte que l'offre est établie sur la base de tarifs existants, de salaires, de notes de fret et de cours et de dates données sous réserve, qui sont tous applicables à la date à laquelle l'offre est envoyée au client. Elle n'est pas fondée et n'est pas censée avoir tenu compte de circonstances postérieures ou de facteurs d'augmentation des prix affectant notamment les salaires, taux ou coûts résultant notamment de mesures gouvernementales ou de lois, de notes



Customs simplified. Trade amplified.

de fret, de hausses des taux de change ou d'adaptations des prix à la suite de l'évolution du marché au sens le plus large du terme.

En cas de modification d'un ou de plusieurs de ces facteurs, les prix proposés sont adaptés et augmentés en conséquence si l'offre est acceptée plus de 7 jours calendrier après sa communication, sans que l'Expéditeur soit censé encore communiquer préalablement au client toute augmentation tarifaire intervenue dans l'intervalle ou lui demander son accord y afférent.

2.1.2.

Le prix indiqué dans l'offre, le prix tout compris ou le prix forfaitaire est réputé comprendre les frais et les prix à supporter par l'Expéditeur dans le cadre d'une exécution logistique normale du contrat, à l'exclusion, sauf convention contraire, des droits, taxes ou impositions de toute nature, des frais consulaires et de légalisation, des primes d'assurance, des frais et des salaires extraordinaires découlant de prestations effectuées en dehors des heures normales de travail ou en raison d'un écart par rapport à l'exécution normale ou programmée du Contrat.

Les frais additionnels ou les réclamations supplémentaires, tels que les surestaries et les frais de détention, les contributions d'avarie commune, les frais d'emballage et de récupération supplémentaires ainsi que les frais d'attente ne sont pas censés faire partie de l'offre et seront recouverts a posteriori auprès du client.

2.1.3.

Les délais de livraison, dates d'arrivée et de départ, ne sont pas garantis par l'expéditeur, sauf convention contraire préalable et écrite. La simple mention ou spécification d'un délai de livraison par le Client n'engage en rien l'Expéditeur et ne peut jamais donner lieu à quelque dédommagement que ce soit.

2.1.4.

Les services relevant des opérations en douane sont fondés sur une mission explicite du Client et doivent faire l'objet d'une convention explicite. Ils ne sont pas présumés avoir été acceptés par l'Expéditeur.

2.2. Informations à fournir

2.2.1.

Le Client s'engage à communiquer préalablement et au plus tard au moment de la confirmation de l'ordre, à l'Expéditeur toutes les informations utiles ainsi qu'à lui fournir tous les documents, plus particulièrement concernant la nature et la conservation des marchandises, le mode d'expédition, le lieu d'expédition et de destination, le déroulement souhaité de 3

l'expédition, ainsi que, et tout particulièrement, toute information ou connaissance que le client pourrait avoir en qualité de fabricant, de commerçant, de propriétaire ou d'expéditeur des marchandises et qui est de nature à assurer leur conservation, leur envoi, leur transport, leur livraison ou leur dépôt au lieu de destination, en ce compris toutes les informations qui ont une quelconque importance pour le client, son donneur d'ordre, le propriétaire, l'expéditeur ou le destinataire des marchandises. Le Client est également responsable de l'exactitude, de l'authenticité et de la complétude de ces informations, et ce, conformément aux dispositions



Customs simplified. Trade amplified.

légales et réglementaires internationales et nationales applicables, en vertu desquelles il est tenu de fournir toutes les informations.

Les informations relatives au prix des marchandises ou à la transaction commerciale y afférente ne sont pas de nature à donner à l'Expéditeur une mission d'encaissement ou d'assurance.

2.2.2.

L'Expéditeur n'est pas censé vérifier l'exactitude des renseignements ou informations communiqués par le client, ni l'authenticité ou la régularité des documents fournis par le client, ils sont acceptés de bonne foi.

2.2.3.

Le Client est responsable, au sens de l'article 2.2.1., du mode de conditionnement des marchandises, de leur emballage, de l'étiquetage d'identification concernant l'origine et le produit, ainsi que de l'apposition de marques conformément à l'expédition prévue, du transport et du stockage dans des conditions de transport normales, y compris de toutes les opérations qui en font partie.

Le Client certifie que les marchandises mises à disposition ne présentent aucun danger ou risque pour, notamment, les personnes impliquées dans leur expédition ou leur transport, leurs moyens de transport ou d'autres actifs, en ce compris pour les tiers et pour l'environnement.

2.2.4.

Le Client garantit que les informations qu'il fournit à l'Expéditeur en vue de l'acceptation et de l'exécution d'une opération douanière sont complètes, exactes, précises et de nature à permettre de réaliser valablement l'opération douanière demandée.

2.3. Naissance

Le contrat est réputé formé lorsque l'offre de l'expéditeur a été acceptée par écrit par le Client ou lorsque l'Expéditeur a accepté par écrit la mission du Client.

3. L'exécution du Contrat.

3.1. Exécution

3.1.1. Dans le chef du Client

Le Client est tenu de mettre les marchandises à disposition en temps utile, dans un emballage adéquat, au lieu, à l'heure et de la manière convenus, conformément aux informations qui sont attendues de sa part.

Le client s'engage à respecter pleinement toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables. Cela inclut, sans s'y limiter, toutes les sanctions commerciales pertinentes, les lois contre le blanchiment d'argent, la contrebande et la corruption. Le client veillera également à ce que ses employés, ses agents et tout tiers agissant en son nom respectent ces lois. En outre, le client s'engage à signaler immédiatement toute violation ou suspicion de violation de ces lois aux autorités compétentes et au expéditeur. Le client garantit



Customs simplified. Trade amplified.

en outre qu'il n'entreprendra ni ne facilitera aucune activité susceptible de violer directement ou indirectement ces lois.

Le client indemniser, défendra et tiendra l'expéditeur à l'abri de toute réclamation, responsabilité, dommages, pertes, coûts, dépenses découlant de ou en rapport avec toute violation de ces lois.

3.1.2. Dans le chef de l'Expéditeur

L'Expéditeur peut, dans le cadre de l'exécution du contrat, faire appel à des tiers, à des entrepreneurs ou à des agents d'exécution, qui témoignent de bonnes pratiques de la profession pour l'exécution des services qui leur sont confiés conformément à la législation applicable à leur prestation de services.

En l'absence d'instructions contraires et précises ou de conventions particulières, l'Expéditeur est libre de choisir, dans la mesure de ses possibilités, les moyens à mettre en oeuvre pour organiser et exécuter la mission qui lui a été confiée conformément aux usages commerciaux normaux, comme tout autre Expéditeur placé dans les mêmes conditions. Sauf convention dérogatoire explicite contraire, les itinéraires ou délais d'exécution indiqués ne sont pas garantis.

3.2. Conservation, disposition et surveillance

3.2.1.

Si le Contrat prévoit que l'Expéditeur est tenu de conserver les marchandises, objet du contrat, il y a lieu d'entendre par là le stockage que l'Expéditeur peut organiser librement.

3.2.2.

L'Expéditeur ne se chargera en principe pas lui-même du stockage de ces marchandises, mais fera appel aux services de Tiers à cet effet de sorte que sa responsabilité personnelle ne sera pas engagée pour l'exécution de ces services.

Si l'Expéditeur stocke lui-même des marchandises, par exemple en les entreposant dans ses propres entrepôts ou de toute autre manière, sa responsabilité est définie et limitée conformément à l'article 6.

3.2.3.

Sauf convention contraire préalable écrite, l'Expéditeur n'est pas tenu de veiller ou de faire veiller les marchandises destinées à être expédiées, ni de les faire assurer, et ce, quel que soit l'endroit où elles se trouvent, même en plein air.

3.2.4.

Sauf instructions écrites contraires, l'Expéditeur est en droit de stocker aux frais et aux risques et périls du Client ou de leur Propriétaire, toutes les marchandises qui ne peuvent être expédiées ou livrées pour une ou plusieurs raisons et autrement que prévu.

3.2.5.



Customs simplified. Trade amplified.

Moyennant une notification écrite préalable au Client et en fonction des possibilités existantes, l'Expéditeur peut disposer des marchandises dangereuses, périssables, inflammables, explosives ou autres qui sont susceptibles de causer des dommages à des personnes, des animaux ou des biens, en les évacuant, en les vendant ou en les détruisant, aux frais et aux risques et périls du Client. Le Client s'engage à payer tous les frais et risques y afférents.

Lorsqu'il convient, dans l'intérêt des marchandises, en cas de danger pour des personnes, des animaux ou des biens, que l'Expéditeur prenne des mesures de conservation ou de décontamination avant de pouvoir en informer le Client ou lui demander des instructions, ou en l'absence d'instructions de la part du Client, l'Expéditeur peut disposer des marchandises pour le compte, aux risques et périls et aux frais du Client.

3.3. Suspension

L'Expéditeur a le droit de suspendre l'exécution du contrat voire même d'y mettre fin en conservant tous ses droits à être indemnisé si le Client ne respecte pas ou pas suffisamment ses engagements, et ce, de quelque manière que ce soit, en particulier concernant toute information et tout document, ou concernant des dispositions en matière de douane ou d'accises et toutes autres matières qui, comme indiqué ci-dessus, sont importantes pour une exécution ponctuelle, utile et conforme au marché du contrat, en ce compris toutes les obligations de paiement.

3.4. Incidence des Conditions

Sauf convention écrite préalable contraire, les marchandises dont la garde, le traitement ou le transport sont confiés par l'expéditeur à un tiers sont soumises à la responsabilité de ce dernier, en ce compris toutes les conditions conventionnelles, légales, réglementaires, contractuelles ou générales qui y sont applicables ainsi que leurs limitations, ce que le Client accepte.

Le Client accepte que les marchandises qu'il a confiées à l'expéditeur peuvent faire l'objet de droits de rétention ou de sûreté de tiers.

3.5. Force majeure et imprévision

3.5.1. Force majeure

L'Expéditeur n'est pas responsable des événements qui le mettent dans l'impossibilité d'exécuter le Contrat en totalité ou en partie de la manière qui a été prévue, ni de toutes les conséquences qui en découlent, s'ils trouvent leur origine dans des circonstances indépendantes de sa volonté (« Force majeure »), comme, sans toutefois s'y limiter en cas d'incendie, conditions météorologiques anormales, grèves, conflits sociaux et autres troubles industriels, guerres (déclarées ou non), embargos, blocages, limitations légales, émeutes, insurrections, réglementations et actions gouvernementales, congestion ou pénurie, épidémies, pandémies, cyberattaques, explosions, interruption de l'approvisionnement en électricité.

L'Expéditeur informera le Client de la situation de Force majeure.

L'exécution du Contrat est suspendue pour la durée de la Force majeure si celle-ci est de nature temporaire. Les éventuelles augmentations de prix ainsi que les circonstances qui ont une



Customs simplified. Trade amplified.

incidence sur la poursuite de l'exécution du Contrat après la suspension sont aux risques et périls et à la charge du Client.

Si la Force majeure est permanente, le Contrat est alors résilié, auquel cas tous les montants portés en compte par l'Expéditeur conformément à l'offre sont dus à ce dernier. Le Client s'engage à indemniser l'Expéditeur et à le garantir à concurrence de toutes les réclamations formulées par des tiers à l'encontre de l'Expéditeur concernant les marchandises faisant l'objet du Contrat.

3.5.2. Imprévision

Si des événements imprévisibles ou un changement de circonstances résultant de modifications de nature économique, financière, technique, politique ou juridique bouleversent fondamentalement l'équilibre du Contrat et imposent à l'Expéditeur une charge exagérée dans l'exécution de ses obligations contractuelles, soit en raison d'une augmentation du coût de l'exécution, soit en raison d'une diminution de la valeur de l'exécution, l'Expéditeur peut, après en avoir avisé le Client par écrit, demander aux parties de mener des négociations de bonne foi en vue d'une révision équitable du contrat, de manière à ce qu'aucune des deux parties ne soit désavantagée de manière démesurée.

En cas de refus ou à défaut d'accord entre l'Expéditeur et le Client, ceux-ci sont libres de saisir la justice conformément aux dispositions de l'article 5.74 de la loi portant le Livre 5 « Les obligations » du Code civil.

4. L'indemnisation

4.1. Paiement

4.1.1.

Les montants ou indemnités portés en compte par l'Expéditeur sont payables au siège social de l'Expéditeur, au terme d'un délai de 15 jours à compter de la date de la facture.

Toute perte résultant d'une fluctuation des cours est à la charge du client. Les paiements qui ne sont pas imputés sur une quelconque dette par le client lui-même peuvent être déduits librement par l'Expéditeur des montants dus par le client à l'Expéditeur.

4.1.2.

L'Expéditeur est en droit de porter en compte de manière forfaitaire les montants ou indemnités dus à la suite des dépenses qu'il a consenties ou des interventions de sa part. Le Client accepte que l'utilisation d'un tarif forfaitaire n'est pas de nature à requalifier les services fournis par l'Expéditeur.

4.1.3.

Le Client renonce à tout droit d'invoquer une quelconque circonstance qui lui permettrait de suspendre en tout ou en partie ses obligations de paiement et renonce à toute compensation de dette à l'égard de tous les montants qui lui sont portés en compte par l'expéditeur.

Toute dette du Client-commerçant qui est impayée à sa date d'échéance est majorée, après une mise en demeure préalable, d'un intérêt compensatoire égal au taux légal majoré d'une



Customs simplified. Trade amplified.

indemnité forfaitaire qui équivaut à 10 % de la dette, à titre de couverture du dommage économique et administratif subi, sans préjudice du droit de l'expéditeur de prouver l'existence d'un dommage plus important.

4.2. Protestation

Toute protestation d'une facture ou des services portés en compte et des montants facturés doit être reçue par écrit par l'Expéditeur dans les 7 jours qui suivent la date de la facture.

4.3. Fourniture de garanties.

L'Expéditeur n'est pas censé fournir avec ses propres fonds des garanties pour le paiement du fret, des droits, prélèvements, taxes ou autres obligations quelconques qui pourraient être demandés par des tiers ou par des pouvoirs publics. S'il y a lieu d'acquitter de tels montants, ils devront être payés par le client à la première demande irrévocable de l'Expéditeur. Si l'expéditeur a fourni des garanties avec ses propres fonds, le client est tenu, à la première demande écrite de l'Expéditeur, de payer à ce dernier, à titre de garantie, tout montant à concurrence duquel l'Expéditeur a constitué des garanties au profit de tiers, en ce compris au profit de pouvoirs publics ou d'autorités.

5. Les engagements et responsabilités du Client

5.1. Engagements

Le Client accepte et s'engage à ce qui suit :

- communiquer une description complète, correcte et exacte de la mission et des marchandises ;
- mettre à la disposition de l'Expéditeur les marchandises confiées à celui-ci en temps voulu, complètes et utiles, chargées de manière satisfaisante et efficace, arrimées, emballées et marquées, conformément à la nature des marchandises, de l'expédition ou du transport envisagé... et au lieu d'expédition ou de destination pour lequel elles sont confiées à l'Expéditeur pour être expédiées ou transportées ;
- communiquer à l'Expéditeur des documents complets, corrects, valables, authentiques et remis ou utilisés à juste titre ;
- confier à l'Expéditeur, sauf si celui-ci en a été informé préalablement par écrit, des marchandises qui ne sont pas de nature dangereuse, périssable, inflammable, explosive ou qui pourraient entraîner de toute autre manière un dommage à des tiers, à des personnes ou à des biens ;
- examiner et vérifier, dès leur réception, si tous les documents qui sont mis à sa disposition par l'Expéditeur sont bien conformes aux instructions qui ont été communiquées à l'expéditeur.
- En cas de non-respect de l'un des engagements décrits ci-dessus, l'Expéditeur peut à tout moment refuser la mission confiée ou en arrêter ou en suspendre l'exécution.

5.2. Responsabilités

5.2.1. Généralités



Customs simplified. Trade amplified.

Le Client est responsable à l'égard de l'Expéditeur et est tenu de l'indemniser, de le dégager de toute responsabilité et de le garantir de manière suffisante, quel qu'en soit le montant, à sa première demande écrite :

- pour tout dommage ou toute perte que l'Expéditeur subit ou s'attend à subir directement ou indirectement dans le cadre de l'exécution du contrat en raison de la nature des marchandises et de leur emballage, de l'inexactitude, de l'imprécision ou du caractère incomplet des instructions, données et informations communiquées, de l'absence de mise à disposition ou de la mise à disposition tardive des marchandises au moment et au lieu convenus, ainsi que de l'absence de communication ou de la communication tardive de documents ou d'instructions et de toute faute ou négligence généralement quelconque du client et des tiers dont il a sollicité l'intervention ;

- pour tout dommage ou toute perte, pour les frais et dépenses à concurrence du montant réclamé à l'expéditeur par des autorités, des entrepreneurs ou des agents d'exécution ou des tiers, pour quelque raison que ce soit, du fait, entre autres, des marchandises, des dommages, des dépenses, des frais, des droits réclamés directement ou indirectement à la suite des services fournis ou à fournir à la demande du Client, à moins que le Client démontre que la demande résulte directement, à l'exclusion de toute responsabilité dans son chef, d'une faute pour laquelle seul l'Expéditeur est responsable à l'exclusion de tout tiers intervenu à la demande de l'expéditeur ;

- pour tout dommage ou toute perte dans le cadre de la mission donnée à l'Expéditeur, pour les frais et dépenses à concurrence de ceux réclamés à l'Expéditeur dans les cas où l'expéditeur est responsable personnellement ou solidairement du paiement ou de l'apurement de droits de douane ou d'autres dettes fiscales conformément à des législations ou règlements communautaires ou nationaux.

- Par dommage ou perte on entend au sens le plus large du terme : notamment les dommages ou pertes matériels ou immatériels, les dommages directs et indirects, les dommages consécutifs, en ce compris les pertes économiques, les amendes et intérêts, les confiscations, les réclamations au titre de la responsabilité du fait des produits ou des droits de propriété intellectuelle, les frais de justice et les frais d'assistance juridique.

5.2.2. Responsabilités en matière douanière

Si la demande pour laquelle l'Expéditeur fait appel à son Client pour un paiement ou une garantie concerne une demande douanière ou fiscale qui trouve son origine dans une opération de douane confiée à l'Expéditeur par son Client ou pour le compte de celui-ci, le Client s'engage à constituer en faveur de l'Expéditeur et à la première demande écrite de celui-ci ou en faveur d'un tiers ou d'un pouvoir public désigné par l'Expéditeur une garantie financière suffisante, irrévocable et inconditionnelle à concurrence du montant de la demande formulée ou réservée, qui est de nature à couvrir la responsabilité du Client à l'égard de l'expéditeur ou de tiers en principal, intérêts et frais.

6. Les engagements et responsabilités de l'Expéditeur

6.1 En tant que commissionnaire-expéditeur.



Customs simplified. Trade amplified.

6.1.1 Engagements

L'Expéditeur s'acquiesce de l'exécution du contrat avec un soin, une diligence et une compréhension raisonnables, et est responsable d'une exécution professionnelle normale du contrat qui lui a été confié en tant qu'engagement de moyens conformément aux présentes conditions générales.

6.1.2 Responsabilités

a) La responsabilité de l'Expéditeur se limite aux fautes ou négligences qu'il commet dans l'exécution de la mission qui lui est confiée. Il n'est pas responsable d'une faute lourde ni de celle de la personne dont il répond. La responsabilité de l'Expéditeur ne peut être établie qu'après la mise en demeure de l'expéditeur, par écrit et suffisamment longtemps à l'avance.

L'Expéditeur ne se porte pas garant et n'est pas lui-même responsable de l'exécution des contrats qu'il a conclus avec des tiers.

b) La responsabilité de l'Expéditeur ne peut être engagée pour l'exécution de toute convention qu'il a conclue avec des entrepreneurs ou des agents d'exécution pour le compte de son client, et portant notamment sur l'entreposage, le transport, le dédouanement ou la manutention de marchandises, à moins que le client démontre que l'exécution défectueuse résulte directement et exclusivement d'une faute ou d'une inexécution dans le chef de l'expéditeur et que le tiers n'aurait en aucun cas pu l'éviter.

c) La responsabilité de l'Expéditeur pour le dommage ou la perte de marchandises se limite à une responsabilité pour les dommages directs ou immédiats sous la seule forme d'un dommage matériel et d'une perte matérielle des marchandises faisant l'objet du Contrat, et ce, pour autant que ce dommage ou cette perte n'ait pas été causé par des Tiers avec lesquels l'Expéditeur avait conclu une convention sur ordre du Client ou ne relève pas de la responsabilité de Tiers.

La responsabilité de l'Expéditeur n'est pas engagée, au sens du présent article, pour des dommages ou pertes de marchandises résultant de causes ou de circonstances pour lesquelles la responsabilité incombe au Client notamment en vertu des présentes Conditions générales ou pour lesquelles l'Expéditeur a exclu toute responsabilité sans son chef.

L'Expéditeur n'est pas responsable des dommages ou de la perte de marchandises qu'il entrepose ou dont il a la garde et qui résultent d'un vol ou d'une destruction en totalité ou en partie de marchandises due, entre autres, à un incendie, une explosion, la foudre, un impact d'avion, un dégât des eaux, un vice inhérent aux marchandises et à leur emballage, des vices cachés et un cas de force majeure.

L'Expéditeur n'est pas responsable des dommages ou des pertes résultant d'un vol ou d'une destruction en totalité ou en partie des marchandises lorsque ce risque est supporté par les marchandises en vertu des réglementations locales ou des usages commerciaux.

d) L'Expéditeur ne peut être tenu responsable de tout dommage ou perte indirects ou subséquents, en ce compris, entre autres, les pertes économiques, les dommages consécutifs ou immatériels ou les dommages futurs au sens le plus large du terme.



Customs simplified. Trade amplified.

e) L'Expéditeur ne peut être tenu responsable du bon déroulement des missions d'encaissement qui lui ont été confiées, à moins qu'il soit prouvé que le mauvais déroulement de la mission est dû à une négligence qui peut être assimilée à une faute lourde dans le chef de l'Expéditeur.

f) L'Expéditeur n'a aucune responsabilité extracontractuelle et décline toute responsabilité extracontractuelle.

6.1.3.

Indemnisation et limitation :

a) L'indemnisation susceptible d'être accordée est limitée aux dommages légalement prouvés.

b) Dans la mesure où ces fautes ou inexécutions ont causé un dommage matériel direct ou une perte totale ou partielle au Client, l'Expéditeur a le droit de limiter sa responsabilité à 4 SDR par kilogramme endommagé, perdu ou déprécié du poids brut des marchandises acceptées, avec un maximum de 32.500 SDR par sinistre ou série de sinistres imputables à une même cause, sans toutefois dépasser la valeur de facturation des marchandises ou leur prix sur le marché mondial au moment de l'acceptation de la mission, étant bien entendu que la limitation est égale au plus bas de ces montants.

c) Pour toutes les autres demandes au sens notamment des articles 6.1.2 conjointement, la responsabilité de l'Expéditeur est limitée à un maximum de 32.500 SDR par sinistre ou série de sinistres imputables à une même cause, étant bien entendu que la responsabilité pour l'ensemble des sinistres pris conjointement tels que visés aux points (a) et (b) ne peut dépasser 40.800 SDR par sinistre ou série de sinistres imputables à une même cause.

L'Expéditeur qui fait appel à des personnes auxiliaires pour l'exécution du contrat peut invoquer à l'égard du Client les clauses exonératoires convenues entre l'expéditeur et les personnes auxiliaires.

6.1.4.

La valeur des marchandises est limitée à leur valeur au moment où elles sont expédiées ou auraient dû être expédiées. La valeur du SDR est calculée à la date de réception de la demande écrite par l'expéditeur.

6.2 En tant que commissionnaire de transport.

6.2.1. Responsabilités

L'Expéditeur n'est pas responsable de tout dommage ou perte indirect ou subséquent, en ce compris, notamment, les pertes économiques, les dommages consécutifs ou immatériels ou les dommages futurs au sens le plus large du terme.

L'Expéditeur n'est pas responsable des dommages ou de la perte de marchandises qu'il entrepose ou dont il a la garde et qui résultent d'un vol ou d'une destruction en totalité ou en partie de marchandises due, entre autres, à un incendie, une explosion, la foudre, un impact d'avion, un dégât des eaux, un vice inhérent aux marchandises et à leur emballage, des vices cachés et un cas de force majeure.



Customs simplified. Trade amplified.

L'Expéditeur n'a aucune responsabilité extracontractuelle et décline toute responsabilité extracontractuelle.

6.2.2. Indemnisation et limitation

L'Expéditeur est responsable, en qualité de transporteur, dans les cas prévus à l'article 1.3.1 b).

Sa responsabilité est régie par le droit national et les conventions internationales qui sont tous deux applicables de manière impérative en la matière.

Dans la mesure où cette responsabilité ne serait pas régie par une disposition légale impérative ou s'il n'est pas possible de déterminer au cours de quelle partie du transport le dommage ou la perte a eu lieu, la responsabilité de l'Expéditeur est réglée successivement comme suit :

a) Pour la perte matérielle et les dommages matériels, la responsabilité de l'Expéditeur en tant que transporteur est limitée conformément à l'art. 6.1.3. b).

b) En cas de retard lors du chargement, du transport ou de la livraison des marchandises, la responsabilité de l'Expéditeur est limitée au fret qui se rapporte aux marchandises.

c) Pour toutes les autres demandes, sa responsabilité est limitée conformément à l'art. 6 1.3 c).

7. Privilège et droit de gage

Les montants dus à l'Expéditeur par le Client sont privilégiés conformément à la loi et aux présentes conditions.

L'Expéditeur dispose d'un large droit de rétention sur toutes les marchandises, tous les montants et tous les titres et documents qui représentent ces marchandises et qui lui ont été confiés par le Client pour l'exécution du contrat et est en droit de les vendre afin de couvrir intégralement toutes les créances que détient l'Expéditeur à charge du Client à la suite de quelque prestation de services que ce soit, en ce compris tous les services antérieurs et à venir ; ils constituent également un gage en sa faveur, que le Client en soit propriétaire ou pas.

Les créances de l'Expéditeur sur son client sont privilégiées conformément à l'article 14 de la loi du 5 mai 1872 sur le gage commercial, à l'article 20.7° de la loi sur les hypothèques et à l'article 136 de la loi générale sur les douanes et accises à concurrence de toutes les marchandises, de tous les documents ou montants qu'il détient et détiendra, indépendamment de ce que la créance porte en tout ou en partie sur la réception ou l'envoi d'autres marchandises que celles qu'il détient en sa possession.

8. Assurance

L'Expéditeur n'est pas censé faire assurer les marchandises sur ordre et pour le compte du client.

9. Confidentialité, gestion de l'information et cybersécurité

Le Client et l'Expéditeur s'engagent à traiter de manière confidentielle toutes les informations qu'ils reçoivent l'un de l'autre.



Customs simplified. Trade amplified.

Chaque partie est responsable du respect des engagements exposés ci-dessus par ses travailleurs et conseillers.

Le Client et l'Expéditeur prendront des dispositions techniques et organisationnelles adéquates en vue d'assurer la sécurisation des informations relatives aux services, au stockage et à l'utilisation des informations traitées dans leurs systèmes d'information et de sécuriser la confidentialité et l'intégrité du contenu des données.

L'accès aux systèmes d'information du Client et de l'Expéditeur ainsi que leur utilisation doivent être organisés de manière à ne pas mettre la sécurité des systèmes d'information en danger.

Les parties veilleront à apporter un soin raisonnable au respect de cet engagement qui restera applicable également après l'exécution du contrat, en tenant compte de la technologie disponible ainsi que des risques et des coûts encourus.

10. Annulation et résiliation

L'annulation du contrat n'est en principe possible que moyennant un accord formel. En l'absence d'un tel accord, le client sera tenu de payer l'intégralité des coûts et des charges déjà engagés, des travaux et services déjà exécutés, ainsi que des matériaux et fournitures déjà livrés.

11. Prescription et extinction de droit

Toute mise en cause de la responsabilité de l'expéditeur doit lui être communiquée par écrit et de façon motivée dans les 14 jours qui suivent la livraison ou l'envoi des marchandises pour autant que la responsabilité porte sur l'envoi des marchandises.

Toute responsabilité de l'expéditeur concernant l'expédition des marchandises s'éteint automatiquement et définitivement lorsque le Client a récupéré les documents relatifs à une opération déterminée dans le cadre des services, sans que le Client ait mis en cause par écrit et de manière motivée la responsabilité de l'Expéditeur ou lui ait formulé des réserves motivées au plus tard le 10ème jour après l'envoi desdits documents.

Toute action en responsabilité à l'égard de l'Expéditeur est éteinte par prescription si elle n'a pas été introduite devant le tribunal compétent dans un délai de 9 mois.

La prescription court à compter du jour qui suit le jour où les marchandises ont été livrées ou auraient dû être livrées ou, à défaut, à compter du jour qui suit le jour où s'est produit le fait qui entraîne la réclamation.

12. Compétence et droit applicable

12.1.

Tout litige découlant directement ou indirectement des services fournis par l'Expéditeur et toute demande portant sur quelque indemnisation que ce soit à charge de l'Expéditeur relève exclusivement du tribunal compétent du siège social de l'Expéditeur, en tant que lieu de naissance et d'exécution du contrat, sans préjudice toutefois au droit de l'Expéditeur d'introduire lui-même le litige, quel qu'il soit, devant un autre juge.

12.2.



Customs simplified. Trade amplified.

Le contrat de l'Expéditeur avec le Client, y compris les Conditions générales, est régi par le droit belge.

13. Recours et procédures

13.1.

L'Expéditeur est tenu d'informer le Client lorsqu'il a connaissance d'une perte ou d'un dommage aux marchandises qui lui ont été confiées ou d'un retard de livraison. Le Client peut charger l'Expéditeur de prendre des mesures en vue de la conservation, de la récupération ou de l'assainissement des marchandises, d'intenter des actions récursoires à l'encontre de tiers. L'Expéditeur n'engage pas de procédures judiciaires et arbitrales à l'encontre de tiers, sauf s'il accepte cette mission sur instructions communiquées par écrit et en temps utile par le client, auquel cas l'Expéditeur intervient aux risques et périls et aux frais de ce dernier, et pour autant que l'Expéditeur ait préalablement été provisionné des fonds suffisants pour couvrir tous les frais d'expertise, les frais de justice et les frais d'assistance juridique, en ce compris une garantie pour les risques de procédure.

13.2.

Ces procédures seront alors introduites pour le compte et aux risques et périls du Client, qui aura donné préalablement et en temps utile des instructions – également juridiques – concrètes de faire le nécessaire à cette fin, après le paiement de la provision demandée pour la perte et les frais générés. Si l'Expéditeur a cédé ces actions récursoires, le Client sera tenu de constituer des garanties afin de couvrir les frais ainsi que les risques et périls de tout acte accompli au nom de l'Expéditeur.



Customs simplified. Trade amplified.

GENERAL BELGIAN FREIGHT FORWARDING CONDITIONS 2024

1. General: Definition and Scope

1.1. Application

Unless explicitly agreed otherwise, the present conditions shall apply to any form of service provided by the Freight Forwarder, including any information, offer, contracts and acts, even after the contract has been performed.

They may be quoted as General Belgian Freight Forwarding Conditions and represent a commercial and trade practice negotiated with the Client and accepted by him. In the event that any provision in these conditions is null and void or unenforceable, the other provisions shall remain in full force and effect.

1.2. Definitions

In the present conditions, the following terms shall have the following meanings:

- the Client: the principal of the Freight Forwarder on whose authority or on whose behalf the Freight Forwarder provides services, information or advice, free of charge or for a fee;
- the Freight Forwarder: the member of FORWARD Belgium or any freight forwarder conducting business under these General Conditions, and who does so as a forwarding agent or carrier;
- the Contract: any order to forward goods offered, accepted for performance, or performed by the forwarding agent, and any related acts, including, among other things, logistics services, storage and handling, VAT and customs operations, and any information or any advice in respect thereof, as well as any order to carry goods offered, accepted for performance, or performed by the carrier, any related acts and any information or any advice in respect thereof;
- the Goods: any and all goods, including their packaging, entrusted by the client to the freight forwarder. They include any and all trade goods, as well any and all titles or documents that represent or will represent such goods;
- the Owner: the owner of the goods to which the service provided by the Freight Forwarder pertains;
- Third Parties: the natural or legal persons with whom the Freight Forwarder concludes contracts in the performance of his duties, among other things.

1.3. Qualification

1.3.1.

In the performance of the contract, a distinction is made between the Freight Forwarder who acts:

- a) as a forwarding agent (“commissionnaire-expéditeur”): his task is to forward, as the main contractual obligation, goods in his own name or in the name of his client, yet on his authority and on his behalf and, therefore, including all related services necessary for that purpose, as



Customs simplified. Trade amplified.

well as to perform all necessary formalities and to conclude all contracts with third parties required for that purpose.

b) as a carrier (“commissionnaire de transport”) : his task is to carry, as the main contractual obligation, goods on the authority and on behalf of his client, including all related services necessary for that purpose, as well as to perform all necessary formalities, either himself or by relying on third parties with whom the carrier concludes a contract of carriage. He shall act as a carrier when he performs a carriage of goods using his own vehicles or when he issues a transport document in his own name.

1.3.2.

The present conditions do not constitute a waiver of any right on the part of the freight forwarder, nor can they give rise to any liability beyond that to which he would be subject pursuant to any applicable international treaty, mandatory or not, or other applicable legislation or similar regulations.

1.3.3.

The Client confirms that the goods which he entrusts to the Freight Forwarder under the Contract are his property, or that, as the authorized agent of the Owner, the consignor or the recipient, he has the right of control of such goods, so that he accepts the present conditions not only for himself but also for his principal, the owner, the consignor or recipient thereof, so that they, too, are bound by them.

2. Formation of the Contract

2.1. Offer and Prices

2.1.1.

Unless otherwise stipulated, any offer made by the Freight Forwarder shall be valid for a period of 7 calendar days.

The Client knows and accepts that the offer is based on existing rates, wages, freight rates and currency rates and on data provided with reservation, which are valid on the date on which the offer is sent to the client. It is not based on and is not presumed to have taken into account subsequent circumstances and price-increasing factors of, among other things, wages, rates or costs as a result of, among other things, government measures or laws, freight rates, increases in exchange rates or price adjustments due to market changes in the broadest sense.

In the event of any change in one or more of these factors, the prices offered, too, are adjusted accordingly and increased if the offer is accepted more than 7 calendar days after being presented, without the Freight Forwarder also being deemed to communicate, in advance, to the client the rate increases adopted, or to request his approval thereof.

2.1.2.

The amount expressed in the offer, the all-in or fixed price, is deemed to include the costs and prices which, in the case of a normal logistical performance of the contract, are to be borne by the Freight Forwarder, to the exclusion of, unless otherwise agreed, fees, levies and taxes of



Customs simplified. Trade amplified.

whatever nature, consulate and authentication costs, insurance premiums, extraordinary expenses and wages as a consequence of services rendered outside normal working hours or a consequence of a derogation from the normal or planned performance of the Contract.

Extra costs or additional claims in the form of demurrage and detention charges, general average contributions, additional packaging and recovery costs, as well as waiting fees are not deemed to be part of the offer and are charged to the client at a later stage.

2.1.3.

Unless otherwise agreed in writing in advance, delivery periods, arrival and departure dates are not guaranteed by the freight forwarder. The mere mention of or reference to a delivery period by the Client does not bind the Freight Forwarder and can never give rise to damages.

2.1.4.

Services related to customs operations are based on an explicit order by the Client and must be explicitly agreed. They are not presumed to have been accepted by the Freight Forwarder.

2.2. Information to be Provided

2.2.1.

The Client undertakes to supply to the Freight Forwarder, in advance and not later than at the time of the order confirmation, any useful information, as well as to provide all documents, in particular as regards the nature and the preservation of the goods, the method of shipment, the place of dispatch and destination, the required route and procedure, as well as, in particular, any information or knowledge that the principal, as a manufacturer, merchant, owner or consignor of the goods, may be presumed to have and that is of such a nature that it ensures their preservation, forwarding, carriage, supply and delivery at the place of destination, including all information that is relevant for the client, his principal, the owner, consignor or recipient of the goods. In addition, the Client guarantees the accuracy, authenticity and completeness thereof, all this in accordance with the applicable international and national laws and regulations, about which he must provide all information.

Information relating to the price of the goods or the related commercial purchase are not of such a nature that it gives an order for debt collection or insurance to the Freight Forwarder.

2.2.2.

The Freight Forwarder is not presumed to examine the accuracy of the information and particulars provided by the client, nor the authenticity or regularity of the documents supplied by the client; they are accepted in good faith.

2.2.3.

The Client is, within the meaning of art. 2.2.1., responsible for the method of conditioning of the goods, their packaging, identifying labels as to origin and product, as well as for attaching tags in accordance with the intended forwarding, the carriage and storage under normal transport conditions, including all operations which are a part of thereof. The Client ensures that the goods made available do not constitute a danger or risk to, among others/other things, the



Customs simplified. Trade amplified.

persons involved with their forwarding or carriage, their means of transport or other assets, including third parties, and the environment.

2.2.4.

The Client ensures that the information provided by him to the Freight Forwarder for the acceptance and performance of a customs operation is complete, accurate and correct, and is of such a nature that it makes the requested customs operation lawful.

2.3. Formation

That contract is deemed to have been concluded when the offer of the freight forwarder has been accepted in writing by the Client, or when the Freight Forwarder has accepted in writing the order of the Client.

3. Performance of the Contract

3.1. Execution

3.1.1. On the part of the Client

The Client is required to make the goods available in a timely manner and in sound packaging at the agreed place and time and in the agreed manner, according to the information, as may be expected of him.

The client undertakes to comply fully with all applicable local, national and international laws and regulations. This includes, but is not limited to, all relevant trade sanctions, anti-money laundering, smuggling and anti-corruption laws. The client will also ensure compliance with these laws by their employees, agents, and any third parties acting on their behalf. In addition, the client undertakes to immediately report any violation or suspected violation of these laws to the relevant authorities and to the forwarder. The client further guarantees that they will not undertake or facilitate any activities that could directly or indirectly violate these laws. The client shall indemnify, defend and hold the forwarder harmless against any claims, liabilities, damages, losses, costs, expenses arising out of or in connection with any violation hereof.

3.1.2. On the part of the Freight Forwarder

In the performance of his duties, the Freight Forwarder may rely on third parties, contractors or agents who show normal professional competence to carry out the services entrusted to them in accordance with the law governing their service. In the absence of precise instructions to the contrary or special agreements, the Freight Forwarder may, to the best of his ability, freely choose the means to be used in order to organize and execute the order entrusted to him according to normal business practice, like any other Freight Forwarder faced with the same circumstances. Unless otherwise expressly agreed, indicated routes or execution times are not guaranteed.

3.2. Storage, Disposal and Guarding

3.2.1.

If it is part of the Contract that the Freight Forwarder must store the goods which are the subject of the contract, this shall mean the storage that the Freight Forwarder can freely arrange.



Customs simplified. Trade amplified.

3.2.2.

In principle, the Freight Forwarder himself is not responsible for the storage of such goods, but will rely on Third Parties for such services and, consequently, is not liable himself for the execution of those services. If the Freight Forwarder himself takes goods into custody by storing them in own warehouses or otherwise, his liability is determined and restricted in accordance with art. 6.

3.2.3.

Unless otherwise agreed in writing in advance, the Freight Forwarder is not required to guard or to have guarded the goods intended for forwarding, nor to have them insured, no matter where the goods are located, even in the open air.

3.2.4.

Unless otherwise instructed in writing, the Freight Forwarder may store, at the expense and risk of the Client or the Owner, any goods that for some reason, and differently than originally planned, cannot be shipped or delivered.

3.2.5.

The Freight Forwarder may, subject to prior notification in writing to the Client and depending on the possibilities to do so, dispose of dangerous, perishable, flammable, explosive goods or other goods that may cause damage to persons, animals or property, by removing, selling or destroying them on behalf and at the risk of the Client. The Client agrees to bear all related costs and risks. In the event that, in the interest of the goods, in case of a threat to persons, animals or property, it is appropriate for the Freight Forwarder to take preservation or decontamination measures before he is able to inform the Client or to ask him for instructions, or if the Client fails to give instructions, he may, on the authority, at the risk and on behalf of the Client, dispose of the goods.

3.3. Suspension

The Freight Forwarder is entitled to suspend the performance of the contract, or even to terminate it while retaining all rights to compensation, if the Client in any way does not or does not sufficiently fulfil his obligations, which is particularly significant for any information and any document, also with respect to provisions on customs and excise duty, and all other matters which, as indicated above, are important for a timely, useful performance of the contract in line with trade practice, including all payment obligations.

3.4. Enforceability of Conditions

Unless otherwise agreed in writing in advance, the goods entrusted by the freight forwarder to third parties for storage, handling or carriage are subject to his liability, including all applicable treaty, statutory, contractual or general conditions and limitations thereof, which the Client accepts.

The Client agrees that the goods entrusted by him to the freight forwarder can be the subject of rights of retention or security rights of third parties.



Customs simplified. Trade amplified.

3.5. Force Majeure and Hardship

3.5.1. Force Majeure

The Freight Forwarder shall not be liable for events that prevent him from performing, in whole or in part, the Contract as foreseen and for all the consequences thereof if such events are due to causes beyond his reasonable control (“Force Majeure”), such as, but not limited to, fire, abnormal weather conditions, strikes, labour disputes or other industrial disturbances, (declared or undeclared) war, embargoes, blockades, legal limitations, riots, revolts, government regulations and actions, congestion or scarcity, epidemics, pandemics, cyberattacks, explosions, power outages.

The Freight Forwarder shall notify the Client of the situation of Force Majeure.

The performance of the Contract is suspended for the duration of the Force Majeure event if it is temporary. Any price increases and circumstances that impact the further performance of the Contract after suspension shall be at the risk and at the expense of the Client.

If the Force Majeure event is permanent, the Contract shall end, in which case the Freight Forwarder shall be owed everything he has charged in accordance with the offer. The Client agrees to indemnify and hold harmless the Freight Forwarder for the total of all the claims that might be brought by third parties against the Freight Forwarder in connection with the good covered by the Contract.

3.5.2. Hardship

If unforeseen events or a change in circumstances as a result of changes of an economic, financial, technical, political or legal nature fundamentally alter the balance of the Contract, placing an undue burden on the Freight Forwarder in complying with his contractual obligations, either because the costs of performance increase, or because the value of performance decreases, the Freight Forwarder may, after written notification to the Client, demand that the parties negotiate in good faith with a view to a fair revision of the contract, so that neither party is unduly disadvantaged.

In the event of rejection or if the Freight Forwarder and the Client fail to come to an agreement, they are free to go to court as provided for in art. 5.74 of the Law on book 5 “Obligations” of the Civil Code.

4. The Fee

4.1. Payment

4.1.1.

The amounts or fees charged by the Freight Forwarder are payable at the registered office of the Freight Forwarder within 15 days from the invoice date.



Customs simplified. Trade amplified.

Any loss resulting from exchange rate fluctuations shall be borne by the client. Payments not allocated by the client himself to a specific debt may be freely deducted by the Freight Forwarder from the amount owed by the client to the Freight Forwarder.

4.1.2.

The Freight Forwarder is entitled to charge as a lump sum the amounts or fees owed for his expenses and interventions.

The Client accepts that the use of a lump sum is not such as to requalify the services provided by the Freight Forwarder.

4.1.3.

The Client waives any right to rely on any circumstance which might entitle him to suspend payment in whole or in part and waives any right to set-off or counterclaim with regard to all amounts charged to him by the freight forwarder.

Any debt of the Client-merchant not paid on the due date shall, with prior notice of default, be increased by compensatory interest calculated at the legal interest rate and increased by liquidated damages equal to 10 % of the debt, so as to cover any economic and administrative loss, without prejudice to the freight forwarder's right to prove the existence of more extensive damage.

4.2. Protest

Any protest against the invoicing or any services and amounts charged must have been received by the Freight Forwarder in writing within 7 days from the invoice date.

4.3. Providing Securities

The Freight Forwarder is not expected to use own resources to provide security for the payment of freight, duties, levies and taxes or any liabilities whatsoever, should this be required by third parties or any public authority. Where applicable, they must be paid by the client at the first irrevocable request of the Freight Forwarder. If the freight forwarder has provided security using his own resources, the client is obliged, at the Freight Forwarder's first request in writing, to pay to the Freight Forwarder, by way of security, any amount for which the Freight Forwarder has provided security for the benefit of third parties, including governments and authorities.

5. Obligations and Liabilities of the Client

5.1. Obligations

The Client accepts and undertakes:

- that the order defined by him and his description of the goods are complete, correct and accurate;
- that the goods to be entrusted by him to the Freight Forwarder shall be made available in time, completely and in a useful way, that they are loaded, stowed, packed and marked adequately and sufficiently in accordance with the nature of the goods, the intended forwarding or carriage..., as well as the place of forwarding or destination, for the purposes of which they are



Customs simplified. Trade amplified.

entrusted to the Freight Forwarder; that all documents provided by him to the Freight Forwarder are complete, correct, valid, authentic and not improperly prepared or used;

- that, unless the Freight Forwarder has been informed previously and in writing, the goods entrusted to him are not of a dangerous, perishable, flammable, explosive nature or likely to otherwise cause damage to third parties, persons or property;

- that he will examine, upon receipt, all documents provided to him by the Freight Forwarder and that he will verify whether they are in accordance with the instructions given to the freight forwarder.

- in the event of failure to comply with any of the obligations set forth above, the Freight Forwarder may at any time refuse the order given or cease or suspend the execution thereof.

5.2. Liabilities

5.2.1. General

The Client is liable vis-à-vis the Freight Forwarder and shall, regardless of the amount, upon first written request, indemnify him, hold him harmless, provide sufficient guarantee:

- from and against any damage or loss that the Freight Forwarder suffers or expects to suffer, directly or indirectly, in the performance of contract as a result of the nature and the packaging of the goods, the incorrectness, inaccuracy or incompleteness of instructions given, data or information provided, the non-delivery or untimely delivery of the goods to the Freight Forwarder at the agreed time and place, as well as the failure to provide, or to provide in a timely manner, documents or instructions, any fault or negligence in general on the part of the client or on the part of the third parties whose services he enlisted;

- from and against any damage or loss, costs and expenditure which are claimed from the freight forwarder by authorities, contractors, agents or third parties, for whatever reason, with regard to, among other things, the goods, any damage, expenditure, costs, duties, claimed directly or indirectly as a result of the service provided or to be provided on the authority of the Client, unless the Client shows that the claim was directly, to the exclusion of any liability on his part, caused by a fault for which only the Freight Forwarder is liable, to the exclusion of any third party whose services were enlisted by the Freight Forwarder;

- from and against any damage or loss, in connection with the order given to the Freight Forwarder, costs and expenditure which are claimed from the Freight Forwarder in cases where, under Community or national laws and regulations, the freight forwarder is under any personal and/or joint and several liability for the payment or settlement of customs duties and/or other tax debts;

- damage or loss shall mean in the broadest sense: among other things, material or immaterial damage or loss, direct and indirect damage, consequential damage, including economic loss, fines and interest, forfeitures, claims caused by product liability or intellectual property rights, legal fees and costs associated with legal assistance.

5.2.2. Customs Liabilities

If the claim for which the Freight Forwarder requires compensation or indemnity from the Client pertains to a customs or other tax claim caused by a customs operation entrusted to him by or on behalf of his Client, the Client undertakes to provide, for the benefit of the Freight Forwarder and at his first written request, or for the benefit of a third party or public authority appointed by



Customs simplified. Trade amplified.

the Freight Forwarder, a sufficient irrevocable and unconditional financial guarantee, up to the amount of the claim brought or reserved, which is such as to warrant, in principal, interest and costs, the Client's liability towards the freight forwarder or third parties.

6. Obligations and Liability of the Freight Forwarder

6.1 As a Forwarding Agent.

6.1.1 Obligations

The Freight Forwarder shall perform his duties under the contract with reasonable care, diligence and perception, and he shall ensure a normal professional performance of the contract entrusted to him as an obligation of means in accordance with the present general terms and conditions.

6.1.2 Liabilities

a) The liability of the Freight Forwarder is limited to faults or omissions made/committed by him in the execution of the order given to him. He is not liable for gross misconduct, nor for that of the person for whom he vouches. His liability can only be invoked after the freight forwarder has been declared in default in advance in writing and in a timely manner.

The freight forwarder is not responsible and not liable for the performance of agreements entered into by the Freight Forwarder with third parties.

b) The Freight Forwarder is not liable for the performance of any contract entered into by him, on behalf of his client, with contractors or agents, pertaining to, among other things, storage, carriage, customs clearance or goods handling, unless it is demonstrated by the client that the defective performance thereof was caused directly and solely by a fault or omission of the freight forwarder and that the third party could not have prevented that.

c) The liability of the Freight Forwarder for damage to or loss of goods is limited to a liability for direct or immediate damage in the form of only material damage and material loss of the goods which are the subject of the Contract, and to the extent that it was not caused by Third Parties with whom the Freight Forwarder, on the authority of the Client, had entered into a contract, or for which Third Parties are liable.

The Freight Forwarder is, within the meaning of this article, not liable for damage to or loss of goods due to causes or circumstances for which, according to the present General Conditions, liability lies with the Client or for which the Freight Forwarder has excluded his liability.

The Freight Forwarder is not liable for damage to or loss of goods which he has in storage or custody following complete or partial theft or destruction of goods due to, among other things, fire, explosion, lightning, impact of aircraft, water damage, own defect of the goods and their packaging, hidden defects and force majeure.

The Freight Forwarder is not liable for damage or loss following complete or partial theft or destruction of goods if such risk, in accordance with local regulations or business practice, is attached to the goods.



Customs simplified. Trade amplified.

d) The Freight Forwarder is not liable for any indirect or collateral damage or loss, including economic loss, consequential or immaterial damage or future damage in the broadest sense.

e) The Freight Forwarder is not responsible for the successful outcome of the collection orders given to him, unless it is proven that the bad outcome is due to negligence which can be equated with a gross misconduct on his part.

f) The Freight Forwarder bears no extra-contractual liability, and he rejects any extra-contractual liability.

6.1.3.

Compensation and limitation:

a) The eligible compensation is limited to legally proven damage.

b) To the extent that such faults or omissions caused any direct material damage or, in whole or in part, any loss to the Client, the Freight Forwarder is entitled to limit his liability to 4 SDR per kilogram of gross weight that is damaged, lost or reduced in value of the goods accepted, with a maximum of 32.500 SDR per loss or series of losses that have the same cause, but not higher than the invoice value of the goods or their price on the world market at the time of acceptance of the order, on the understanding that the limitation is equal to the lowest of those amounts.

c) For all other claims within the meaning of, among others, art. 6.1.2 combined, the liability of the Freight Forwarder is limited to a maximum of 32.500 SDR per loss or series of losses having the same cause, on the understanding that the liability for all losses combined as stipulated under (a) and (b) shall not exceed 40.800 SDR per loss or series of losses having the same cause.

A Freight Forwarder who, for the performance of the contract, relies on auxiliary personnel can invoke, vis-à-vis the Client, the release clauses agreed between the freight forwarder and the auxiliary personnel.

6.1.4.

The value of the goods is limited to their value at the time they are shipped or should have been shipped. The value of SDR is calculated on the date on which the claim is received in writing by the freight forwarder.

6.2 As a Carrier.

6.2.1. Liabilities

The Freight Forwarder is not liable for any indirect or collateral damage or loss, including economic loss, consequential or immaterial damage or future damage in the broadest sense.

The Freight Forwarder is not liable for damage to or loss of goods which he has in storage or custody following complete or partial theft or destruction of goods due to, among other things, fire, explosion, lightning, impact of aircraft, water damage, own defect of the goods and their packaging, hidden defects and force majeure.

The Freight Forwarder bears no extra-contractual liability, and he rejects any extra-contractual liability.



Customs simplified. Trade amplified.

6.2.2. Fee and limitation

The Freight Forwarder is liable as carrier in the cases provided for in article 1.3.1 b).

His liability is regulated by national law and the international treaties which, both, apply to this on a mandatory basis.

To the extent that such liability is not regulated by any mandatory provision or that it cannot be determined during on which part of the transport the damage or the loss occurred, the liability of the Freight Forwarder is successively regulated as follows:

- a) for material loss and material damage, the liability of the Freight Forwarder as a carrier is limited in accordance with art. 6.1.3. b).
- b) for a delay in the loading, transport or delivery of the goods, his liability is limited to the freight that relates to the goods.
- c) for all other claims, his liability is limited in accordance with art. 6 1.3 c).

7. Privilege and Lien

The amounts owed by the Client to the Freight Forwarder are, pursuant to the law and in accordance with the present conditions, privileged.

The Freight Forwarder has an extensive right of retention to all goods entrusted to him by the Client for the performance of the contract, the monies and all titles and documents that represent these goods, and has the right to sell them in order to settle, in full, any claims the Freight Forwarder has against the Client on account of any service whatsoever, including all previous and subsequent services; they also serve as a pledge, regardless of whether the Client is the owner of the goods.

The claims of the Freight Forwarder against his client are privileged under article 14 of the Commercial Pledge Act of May 1872, article 20.7° of the Mortgage Act, and article 136 of the General Customs and Excise Act with regard to all the goods, documents or monies that he has in his possession and will have in his possession, regardless of whether the claim pertains in whole or in part to the receipt or forwarding of other goods than those in his possession.

8. Insurance

The Freight Forwarder is not expected to take out insurance for the goods on the authority and on behalf of the client.

9. Confidentiality, Information Handling and Cyber Security

The Client and the Freight Forwarder undertake to treat as confidential any information they receive from each other.

Each party has to ensure that their employees and advisors adhere to the obligations set out above.

The Client and the Freight Forwarder shall take appropriate technical and organizational measures to ensure the information security of the services, the storage and the use of the information processed in their information system, as well as to protect the confidentiality and integrity of the content of the data.



Customs simplified. Trade amplified.

The access to and the use of the information systems of the Client and the Freight Forwarder must be used in a manner that does not compromise the security of the information systems. The parties shall take reasonable care in complying with such obligation, which also applies after the performance of the contract, taking into account available technology and the associated risks and costs.

10. Termination and Cancellation

Termination of the contract is, in principle, only possible if this is explicitly agreed upon by the parties. If there is no such agreement, the Client is required to pay, in full, the costs and expenses already incurred, as well as the work and services already carried out, along with the materials and supplies already delivered.

11. Prescription and extinction of Rights

Any imposition of liability on the Freight Forwarder must be notified to him in writing, stating the grounds, within 14 days following the delivery of the goods, or the forwarding of the goods insofar as the liability pertains to the forwarding of the goods.

Any liability of the freight forwarder pertaining to the forwarding of the goods shall be extinguished automatically and definitively when the Client has taken delivery of the documents pertaining to a specific operation in connection with the services, without the Client having formulated, against the Freight Forwarder, not later than on the 10th day after the sending of these documents, a substantiated written imposition of liability or a substantiated reservation.

Any liability action against the freight forwarder shall be extinguished as a result of prescription if it is not brought before the competent court within a period of 9 months.

Prescription shall run from the day following the day on which the goods were delivered or should have been delivered, or, in the absence of delivery, from the day following the day the event giving rise to the action took place.

12. Jurisdiction and Applicable Law

12.1.

Any dispute arising directly or indirectly from the service provided by the Freight Forwarder, and any claim for damages against the Freight Forwarder must be settled exclusively by the competent court of the Freight Forwarder's registered office as the place of formation and performance of the agreement, without prejudice to the Freight Forwarder's right to bring, himself, any claim before another court.

12.2.

The contract of the Freight Forwarder with the Client is governed by Belgian law, as are the General Conditions.

13. Redress and Litigation

13.1.



Customs simplified. Trade amplified.

If the Freight Forwarder is aware of any loss of or damage to the goods entrusted to him, or of any delay in the delivery, he shall notify the Client. The Client may instruct the Freight Forwarder to take measures to protect, recover or clean up the goods, to submit redress claims against third parties. The Freight Forwarder shall not conduct judicial and arbitration proceedings against third parties, unless he is prepared to do so by written and timely order of the client and on his behalf and at his risk, and the Freight Forwarder has, in advance, been provided sufficient funds to cover all assessment costs, legal fees and expenses for legal assistance, including a guarantee for litigation risks.

13.2.

Such proceedings are then instituted on behalf of and at the risk of the Client who, to that end, shall give, in advance and in a timely manner, specific, as well as legal, instructions, and shall take the necessary steps in that regard after a requested provision for loss and expenses has been paid. If the Freight Forwarder cedes such redress claims, the Client must provide security to cover the costs and risk for any act performed in the name of the Freight Forwarder.